

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 890

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer l'alinéa 62.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 3 de notre Constitution dispose que " La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants". La loi n'a donc pas à être approuvée par une institution supranationale avant de rentrer en vigueur.